



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 20-906 décrétant
l'imposition des taxes foncières et
spéciales, coût des services et taux
global de taxation pour l'année 2021

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit:

- 1) Lors de la séance du conseil tenue le 17 décembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a adopté le Règlement n° 20-906 décrétant l'imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2021
- 2) Ce Règlement décrète l'imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2021.
- 3) Ledit règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 11 janvier 2021

Me Sylvie Lepage greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 20-906

Je, soussignée, résidant à Sainte-Anne-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis d'adoption du Règlement 20-906 sur le site Web de la Ville le 11 janvier 2021 et en en affichant une copie au bureau de la municipalité le même jour.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Sainte-Anne-des-Monts, ce 11 janvier 2021

Me Sylvie Lepage, OMA greffière